

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Rapport n° 18-03-18

MARCHÉ 2018DSTP02 RELATIF À LA PRESTATION DE PROPRETÉ URBAINE DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Dans le cadre de la compétence relative à la propreté urbaine de ses espaces publics, la commune de Saint-Leu-la-Forêt a décidé de lancer la consultation.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal officiel de l'union européenne (J.O.U.E.), au bulletin officiel des annonces de marchés (B.O.A.M.P.), sur la plateforme acheteur de la ville AWS, et sur le site internet de la ville, le 15 mars 2018, pour inviter les candidats à remettre une offre avant le 19 avril 2018.

L'objet de la consultation portait sur le maintien en bon état de propreté des espaces publics.

La procédure de passation utilisée est un appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions, notamment, des articles 66 et 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de sa date de notification.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 mai 2018 pour analyser les candidatures des trois plis reçus pour cette consultation, parvenus sous format dématérialisé.

Au vu de l'analyse des offres, réalisée par l'entreprise Cecotech Ingenierie, maître d'œuvre désigné, la commission d'appel d'offres réunie le 22 mai 2017, a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise Fayolle et Fils, sise 30 rue de l'Egalité 95232 Soisy-sous-Montmorency, pour un prix global forfaitaire annuel de 154 505,00 € HT.

Il est précisé que les prix sont évalués conformément au coût annuel porté à la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.), et au bordereau des prix unitaires (B.P.U.) pour les prestations ponctuelles et exceptionnelles.

Les critères de sélection sont pondérés comme suit :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 40 %
- Mesures relatives au développement durable : 5 %

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser le maire à signer le présent marché et les actes y afférant.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Délibération n° 18-03-18

MARCHÉ 2018DSTP02 RELATIF À LA PRESTATION DE PROPRETÉ URBAINE DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation relative aux marchés publics constituée de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 66 et 67,

Vu la délibération n° 17-09-13 du 19 décembre 2017 relative à la composition de la commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté n°AR 2018-41 portant désignation de la fonction de présidence de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2018 à madame Jane Tizon,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres réunie les 2 mai 2018 pour analyse des candidatures, et le 22 mai 2018 pour l'attribution du marché,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'autoriser le maire à signer le marché 2018DSTP02 relatif à la prestation de propreté urbaine des espaces publics de la commune, avec l'entreprise Fayolle et Fils, sise 30 rue de l'Egalité 95232 Soisy-sous-Montmorency, pour un montant global forfaitaire annuel, concernant les prestations récurrentes, de 154 505 € HT, et pour les prestations ponctuelles et exceptionnelles, conformément aux prix indiqués au B.P.U.

Article 2 : d'indiquer que la durée de ce marché débutera à la date de notification, pour une durée de de trois ans ferme.

Article 3 : d'assurer le financement du marché sur les crédits inscrits au budget communal en cours et suivants.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET